

## REGLEMENT DE LA FOIRE AUX DISQUES

**DIMANCHE 04 AOUT 2024 / RIVES-EN-SEINE (76490)**

### Rappel : AGENDA DES CONVENTIONS DE DISQUES EN FRANCE

Les conventions du disque ou foires aux disques sont des manifestations ouvertes à tous que l'on soit acheteur ou vendeur (en réglant un montant de location de métrage). Ces manifestations se déroulent à travers la France entière. Les exposants proposent sur leurs stands des disques vinyles, compact-discs, cassettes audio/vidéo, dvd, papiers (magazines, livres, photos concernant la musique en général), disques introuvables, protections plastiques (pochettes, boîtiers). Ces produits peuvent être neufs ou d'occasion. Les prix pratiqués sont en général moins élevés que dans les boutiques ; sauf, bien sûr, pour les disques rares (éditions limitées, collectors).

#### ➤ Informations Légales

L'association HATMAN PROGRAMMATION, qui co-organise cet événement avec la commune de Rives-en-Seine, rappelle aux exposants que la vente de disques dits pirates est strictement interdite en France. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales et administratives. Les exposants s'engagent à ne vendre aucun produit interdit par la législation Française et assurent d'être l'entier propriétaire des disques et produits dont ils veulent se séparer. L'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences pénales, administratives et financières auxquelles s'exposent les contrevenants, y compris la saisie de disques et objets prohibés dans l'enceinte de la foire. Les particuliers attestent sur l'honneur qu'ils ne participent pas à deux manifestations de même type dans la même année civile.

#### ➤ Inscriptions

Cette foire aux disques est ouverte à tous types de vendeurs, particuliers ou professionnels, sous réserve de l'agrément des organisateurs qui ne seront pas tenus de motiver leur refus. L'inscription ne sera effective qu'à la réception d'un dossier complet (bulletin d'inscription et règlement). Les règlements seront encaissés à l'issue de la foire. L'inscription à la foire vaut acceptation du présent règlement. Date limite au 30 juin, les demandes au-delà de cette date seront tout de même étudiées dans la limite des places disponibles.

#### ➤ Occupation des stands

La foire se déroule en extérieur avec des stands couverts. Les exposants peuvent accéder à leur stand dès 8h et doivent avoir finalisé la préparation de leur stand au plus tard à 10h. Le prix du mètre linéaire est fixé à 10€. Ouverture des portes au public à 10h. Les organisateurs disposeront de tout emplacement inoccupé à l'ouverture des portes au public. Il est interdit de modifier la disposition des tables (sauf autorisation) ou d'ajouter des tables. Les exposants s'engagent à occuper leur emplacement jusqu'à la clôture de la foire 18 h par respect vis-à-vis du public. Il est demandé aux exposants de laisser leur stand propre et vide à la fin de la foire.

#### ➤ Annulation

En cas d'annulation, il sera procédé au remboursement intégral si la défection est signalée (par mail ou par courrier) avant le lundi 29 juillet 2024. Au-delà la somme sera acquise aux organisateurs.

### INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

*Habby 06 87 48 71 76 [habby@gavennie@laposte.net](mailto:habby@gavennie@laposte.net) Stéphane 06 19 33 72 57 [steph.mazurier@free.fr](mailto:steph.mazurier@free.fr)*

